



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 20

ANTENNE DU HAVRE

Réunion restreinte par voie électronique : 14 mai 2018

Membres participants : M. Denis OLIVIER, Président; Mmes Michèle Le Bastard et Carole STIL, MM. Luc Duval et Patrice Lemonnier.

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des compétitions masculines – jeunes- sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE COUPE U 18 DU DFSM - HUITIEME DE FINALE -

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

COUPE U 18 DU DFSM - QUART DE FINALE

FORFAIT DECLARE

Match DOUDEVILLE 11 / RC HAVRAIS du 8 MAI 2018

Forfait déclaré de DOUDEVILLE 11

La commission jugeant en 1er ressort :

- donne match perdu par forfait (zéro point) à DOUDEVILLE 11 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le RC HAVRAIS sur le score de 3 buts à 0 (Article 5 des Règlements Généraux du DFSM) ;
- déclare le club du RC HAVRAIS qualifié pour le prochain tour;
- inflige une amende de 80 € à l'US DOUDEVILLE en application des droits et pénalités du DFSM.

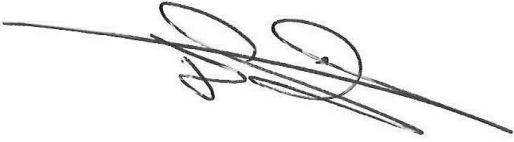

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

PROGRAMMATION DES MATCHS DE DEMI-FINALES DE LA COUPE U 18 DU DFSM

Les rencontres suivantes se dérouleront le **19 mai 2018** sur le terrain du club premier nommé:

- RC HAVRAIS / AL DEVILLE MAROMME 11
- ST DE GRAND QUEVILLY FC 11 / ATHLETICAUX FC



| Le Vice - Président de la Commission | La Secrétaire de la Commission |
|---|--|
| Denis OLIVIER | Michèle LE BASTARD |
|  |  |